

**Occupation du domaine public communautaire
ou autres prestations
Applicables à compter du 1^{er} JANVIER 2026**

1. En matière d'action sociale et politique de la ville.

Tarifs des aires d'accueil des gens du voyage.

	Tarifs
Droit de place journalier	3,30 €
Caution	90 € net par emplacement
Electricité (Kw/heure)	0,16 €
Eau (m 3)	4,20 €

Tarifs des dégradations sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Tarif des dégradations en € TTC			
Blocs sanitaires	Montant	Emplacement	Montant
Plomberie / intervention	52,00 €	Trou dans le sol	63 €
Tuyauterie / ml	32,00€	Etendoir à linge	146 €
Pommeau de douche	21,00 €	Container individuel	104 €
Chasse d'eau	104 €	Tampon ou grille	63 €
Robinet d'évier	63€	Trou dans les murs	63 €
Robinet extérieur	42€	Traitement des encombrants laissés après départ de l'usager	104€
Bac à douche	208 €	Espaces verts	Montant
Mitigeur douche	63 €	Clôture grillagée / ml	94 €
Bac évier	104 €	Pelouse dégradée / m2	21 €
WC	146 €	Arbuste dégradé / u	42 €
Poignée de porte	42 €		
Arrêt de porte	42 €		
Serrure complète avec poignée	208 €		
Barillets	21 €		
Loquet intérieur wc / douche	21 €		
Prise électrique	42 €		
Interrupteur	32 €		
Chauffage de douche	104 €		
Eclairage bloc sanitaire	32 €		
Porte manteau	21 €		
Carreaux m2	21 €		
Graffiti, tag	84 €		
Grille d'aération	32 €		

WC handicapé	208 €		
Evier, WC, douches bouchées anormalement	32 €		
Clef simple	32 €		
Clef sécurisée	63 €		
Auvent de toit	146 €		
Raccord de peinture au m2	32 €		

PRECISE que toute autre dégradation non visée à la présente grille tarifaire sera répercutée à l'usager à la hauteur du coût réel du préjudice subi.

2. En matière d'assainissement.

Fixation des tarifs pour les prestations de contrôle de conformité de l'assainissement.

	Tarif public € HT
Assainissement collectif - eaux usées domestiques	
Contrôle de conformité d'un branchement particulier neuf (suite à autorisation d'urbanisme), y compris rapport et plans	
Pour un pavillon	176,66
Pour une cage d'escaliers d'immeuble	584,17
Contrôle de conformité d'un branchement particulier lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (visite initiale), y compris rapport et plans	
Pour un pavillon	176,66
Pour un appartement	146,66
Pour une cage d'escaliers d'immeuble	584,17
Contrôle de conformité d'un branchement particulier lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (contre-visite), y compris rapport et plans	
Pour un pavillon	59,16
Pour un appartement	59,16
Pour une cage d'escaliers d'immeuble	195,00
Contrôle de conformité d'un branchement de bâtiment industriel, artisanal ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (visite initiale), y compris rapport et plans	
Surface comprise entre 0 et 100 m2	176,66
Surface comprise entre 101 et 500 m2	350,83
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	525,00
Surface comprise supérieure à 1000 m2	1106,66
Contrôle de conformité d'un branchement de bâtiment industriel, artisanal ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (contre-visite), y compris rapport et plans	
Surface comprise entre 0 et 100 m2	146,66
Surface comprise entre 101 et 500 m2	176,66
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	233,33
Surface comprise supérieure à 1000 m2	291,66
Assainissement collectif - eaux usées non domestiques	
Enquête sur les EUND pour bâtiment industriel, artisanal, ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (visite initiale), y compris rapport enquête et plans	
Surface comprise entre 0 et 100 m2	280,00
Surface comprise entre 101 et 500 m2	408,33
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	640,83
Surface comprise supérieure à 1000 m2	1106,66
Enquête sur les EUND pour bâtiment industriel, artisanal, ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (contre-visite), y compris rapport enquête et plans	

Surface comprise entre 0 et 100 m2	146,66
Surface comprise entre 101 et 500 m2	176,66
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	291,66
Surface comprise supérieure à 1000 m2	350,83
Assainissement non collectif	
Contrôle des dossiers de conception des installations neuves d'ANC, y compris rapport et plans	176,66
Contrôle diagnostic initial des installations existantes d'ANC, y compris rapport et plans	176,66
Contrôle périodique des installations existantes d'ANC, y compris rapport et plans	176,66

PRECISE que les tarifs sont assujettis à la TVA.

Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC).

Classement	Nature de construction	Base de calcul	Tarif
Catégorie I	Habitation	Par m² de surface de plancher créée ou par m² de nouvelle surface	8,00 €
	Hébergement hôtelier		
	Bureaux		
	Commerce		
	Artisanat		
Catégorie II	Industrie	Par m² surface plancher créée ou par m² de nouvelle surface raccordée	6,00 €
	Exploitation agricole ou forestière		
	Entrepôt		
	Service public ou d'intérêt collectif		
	Surface en catégorie I créée par changement de destination, diminuée de la surface en catégorie II supprimée par changement de destination	Par m² de surface plancher	3,00 €
	Aménagement de logement existant pour création de plusieurs logements	Par logement supplémentaire au premier	401,00 €

PRECISE que la PFAC ne s'applique pas aux extensions inférieures à 20 m².

COLLECTE en sus de la part intercommunale, la part de la PFAC du SIARE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains) sur la base de la délibération de ce dernier.

Fixation de la redevance assainissement.

Commune	Redevance transport et collecte CAVP (€ HT/m³)	Redevance traitement CAVP (€/m³)
BEAUCHAMP	0,4596	0,0000
CORMEILLES	0,5576	0,0000
EAUBONNE	0,0485	0,0000
ERMONT	0,1031	0,0000
FRANCONVILLE	0,5697	0,0000
HERBLAY-SUR-SEINE (Zone 1)	0,7842	0,0000
HERBLAY-SUR-SEINE (Zone 2)	0,7842	0,9357
LA FRETTE-SUR-SEINE	0,6940	0,0000
MONTIGNY (Zone 1)	0,1303	0,0000
MONTIGNY (Zone 2)	0,4212	0,0000
PIERRELAYE (Zone 1)	0,2667	0,0000
PIERRELAYE (Zone 2)	0,5576	0,0000
LE PLESSIS-BOUCHARD	0,1965	0,0000
ST LEU-LA-FORET	0,5212	0,0000
SANNOIS	0,0492	0,0000
TAVERNY	0,4031	0,0000

PRECISE que la redevance au titre de la collecte et du transport est assujettie à la TVA sur l'ensemble du territoire.

PRECISE que la redevance au titre du traitement sur la zone 2 d'Herblay-sur-Seine entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2020 et n'est pas assujettie à la TVA.

3. En matière de politique de la lecture publique.

Tarification du réseau lecture publique.

CA Val Paris	TARIFS	HORS CA Val Paris	TARIFS
Jeune de moins de 18 ans	GRATUIT	Jeune de moins de 18 ans	50 €
Étudiant de moins de 25 ans	GRATUIT	Étudiant de moins de 25 ans	50 €
Bénéficiaire des minima sociaux	GRATUIT	Bénéficiaire des minima sociaux	50 €
Adulte habitant, travaillant ou étudiant dans l'une des 15 villes de Val Paris	10 €	Adulte hors territoire	50 €
Adulte sans emploi	10 €	Adulte sans emploi	50 €
Open+	GRATUIT	Open+ (inscription supplémentaire)	50 €

SERVICES	
Remplacement de carte perdue	1 €
Impression, photocopie	0,10 € N&B 0,20 € couleurs

* Sur présentation d'un justificatif

4. En matière de gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Tarifs des centres aquatiques intercommunaux

1) Tarifs pratique libre

		Piscine Olympique		Les Grands Bains Les Océanides		Les Nymphéas Montigny-lès-Cormeilles Pierre Williot (Sannois)		Conditions spécifiques
		Résident Agglo	Non résident	Résident Agglo	Non résident	Résident Agglo	Non résident	
Accès Piscine								
Entrées unitaires	Adulte - Plein Tarif	5,80 €	7,70 €	4,60 €	6,10 €	3,50 €	4,70 €	
	Tarif Réduit*	4,40 €	5,90 €	3,50 €	4,70 €	2,60 €	3,50 €	
	Animation à thème	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	
	Enfant -3 ans	Gratuit						
Cartes	12 entrées adulte - Plein Tarif	60,00 €	80,00 €	46,00 €	61,00 €	35,00 €	47,00 €	Validité 1 an à date d'achat. Accès aux piscines de tarification égale ou inférieure.
	12 entrées - Tarif Réduit*	45,00 €	60,00 €	35,00 €	47,00 €	26,00 €	35,00 €	
Abonnements	Pass annuel individuel - Adulte Plein Tarif	195,00 €	259,00 €	167,00 €	222,00 €	167,00 €	222,00 €	Validité 1 an à date d'achat. Accès aux piscines de tarification égale ou inférieure. Uniquement pour le titulaire de l'abonnement.
	Pass annuel individuel - Tarif Réduit*	143,00 €	190,00 €	125,00 €	174,00 €	125,00 €	174,00 €	
Groupes	ALSH et Ecole Municipale des Sports	Gratuit	5,90 €	Gratuit	4,70 €	Gratuit	3,50 €	Tarif par enfant, gratuit pour l'encadrement.
	Autres - Par participant (=Tarif Réduit)	4,40 €	5,90 €	3,50 €	4,70 €	2,60 €	3,50 €	Gratuité pour l'encadrement.

* Tarif réduit :	- Enfants de 3 à 17 ans et étudiants - Séniors + 65 ans - Sans emploi - Groupes (à partir de 3 personnes hors accompagnateurs): associations, IME, structures, institutions. - Agents des mairies de l'agglomération Val Parisis
Conditions particulières :	- Accueil des personnes en situation de handicap sur les créneaux publics : gratuité pour l'aidant accompagnant (+ 18 ans). - Accès gratuit pour les policiers municipaux, nationaux, les gendarmes, les pompiers, les militaires et les ASVP (l'ensemble de ces agents doivent exercer ou résider sur le territoire de la CAVP) ainsi que les agents de la CAVP, sur les horaires publics. - Accès gratuit pour les seniors à partir de 60 ans résidant sur le territoire de l'agglomération dès activation du niveau 3 – alerte canicule du plan de gestion d'une canicule dans le Val d'Oise. La gratuité sera appliquée du jour de l'activation du niveau 3 jusqu'au jour de la levée de l'alerte inclus. - Les personnes travaillant sur le territoire bénéficient du tarif Résident Agglo. - Titulaire d'une carte famille nombreuse ou présentation du livret de famille (au minimum 3 enfants de moins de 18 ans) : réduction de 30% sur les tarifs accès piscine "Entrées unitaires", "Cartes 12 entrées" et "Abonnements Pass annuel", tarifs arrondis à la dizaine de centimes supérieure.

2) Tarifs activités aquatiques et locations d'espaces

		Communs à toutes les piscines		Conditions spécifiques
		Résident Agglo	Non résident	
Scolaires				
Education nationale et établissements sous contrat	Ecoles primaires	Gratuit	73,20 €	Par créneau et par classe, 1 MNS mis à disposition.
	Collèges	33,90 €	45,10 €	Par créneau et par établissement en autonomie.
	Lycées	33,90 €		Par créneau et par établissement en autonomie.
	Associations sportives scolaires	Gratuit	33,90 €	Par créneau et par établissement en autonomie.
	Mise à disposition d'un MNS	39,30 €		Par créneau et par classe.
Activités Aquatiques				
Aqua gym et autres activités aquatiques	1 séance	11,10 €	13,50 €	S'applique également aux animations événementielles.
	Carte 12 séances	111,00 €	135,00 €	Validité 1 an à date d'achat.
	Carte 24 séances	211,00 €	257,00 €	Valable sur toutes les piscines.
	Carte 36 séances	300,00 €	365,00 €	
	Accès libre plateau aquatraining	4,50 €	5,50 €	Hors accès piscine.

		Activité physique adaptée sur ordonnance		Uniquement sur prescription médicale.
		Bilan initial	22,00 €	
		Forfait 12 séances	22,00 €	
Aquabike Mixte Circuit aquatique	1 séance	13,40 €	16,30 €	S'applique également aux animations événementielles.
	Carte 12 séances	134,00 €	163,00 €	Validité 1 an à date d'achat. Valable sur toutes les piscines.
	Carte 24 séances	255,00 €	310,00 €	
	Carte 36 séances	362,00 €	440,00 €	Valable pour 1 personne, hors accès piscine.
	Location aquabike 45 minutes	4,50 €	5,50 €	
Prestations type massage et bien-être	La séance de 15'	11,10 €		Dans le cadre des animations événementielles
	La séance de 20'	16,70 €		
Cours collectifs de natation Bébé - Enfant - Adulte	1 séance - Hors natation enfant	8,50 €	11,30 €	Valable uniquement dans la piscine d'achat du titre.
	1 trimestre - Hors natation enfant	85,00 €	113,00 €	
	Abonnement septembre à juin	212,00 €	282,00 €	Bébé nageur : 1 adulte accompagnant dans l'eau
	Ticket vestiaire	Gratuit		Adulte accompagnant l'enfant dans les vestiaires. Ne donne pas accès au bassin.
Stage natation/activités	5 séances	49,20 €	65,40 €	Séances indivisibles.
Anniversaires	Par participant	11,10 €	15,30 €	S'applique aux prestations équivalentes.
Brevet natation	Par demandeur, hors entrée piscine	4,40 €		Gratuité pour les ALSH et communes de la CAVP.
Locations d'espaces et autres tarifs				
Location ligne d'eau	25 mètres à l'heure	22,30 €		Décomposable à la ½ heure après la première heure.
	50 mètres à l'heure	44,60 €		
	Bassin de plongeon à l'heure	80,00 €		
	Encadrement MNS A l'heure en sus	51,00 €		
	Club en résidence	Gratuit		Sous convention.
	Créneaux pompiers, police, militaires			
Location bassin pour activités aquatiques réalisées par une association	Forfait horaire	22,40 €		En dehors de la natation apprentissage et sportive, water-polo et plongée subaquatique pour les clubs en convention.
Location bassin + salle de réunion	A la demi-journée	167,00 €		Dans le cadre de formations aquatiques, hors piscine Olympique
Occupation du domaine public piscines	Forfait annuel libératoire	111,00 €		MNS sous statut d'auto-entrepreneur.
	Par activité	Tarif entrée simple ou carte de 12		Valable sur le site d'achat du titre.
Remplacement badge	Perdu ou détérioré	5,60 €		S'applique également aux associations.
		Aquaval		
Privatisation vestiaire	A la journée	20,00 €		
Privatisation salle de réunion	Location horaire	10,00 €		Décomposable à la ½ heure après la première heure.
		100,00 €		
Privatisation zone événementielle	Location horaire	Gratuit		Dans le cadre d'une action d'intérêt public menée en lien avec la CAVP

Conditions particulières : La réservation d'un cours (carte aquagym ou aquabike) est annulable jusqu'à 2 heures avant ladite séance.
La privatisation des espaces n'est pas possible pour les "particuliers".

3) Tarifs TTC « espaces bien-être »

		Piscine Olympique		Les Grands Bains Les Océanides		Conditions spécifiques
		Résident Agglo	Non résident	Résident Agglo	Non résident	
Espaces Bien-être						
Piscine + Banéo	1 entrée	16,10 €	20,20 €	13,40 €	16,80 €	Validité 1 an à date d'achat. Utilisable sur les 2 sites.
	Carte 12 entrées	161,00 €	202,00 €	134,00 €	168,00 €	
	Abonnement mensuel	82,00 €	102,00 €	68,00 €	85,00 €	
	Abonnement trimestriel	212,00 €	265,00 €	177,00 €	221,00 €	
	Abonnement annuel	516,00 €	646,00 €	430,00 €	538,00 €	
Balnéo	1 entrée	12,10 €	15,10 €	10,10 €	12,60 €	Accès restreint à l'espace balnéo. Abonnements de date à date.
	1 accès balnéo associé à 1 entrée activité aquatique	5,40 €	6,70 €	4,50 €	5,60 €	
	Abonnement mensuel	48,00 €	60,00 €	40,00 €	50,00 €	
	Abonnement trimestriel	121,00 €	151,00 €	101,00 €	126,00 €	
	Abonnement annuel	324,00 €	405,00 €	262,00 €	328,00 €	
Les Grands Bains						
Forme-Fitness + Balnéo	1 entrée	13,30 €	16,70 €	11,10 €	13,90 €	Validité 1 an à date d'achat. De date à date.
	Carte 12 entrées	133,00 €	167,00 €	111,00 €	139,00 €	
	Abonnement mensuel	67,00 €	84,00 €	56,00 €	70,00 €	
	Abonnement trimestriel	175,00 €	220,00 €	146,00 €	183,00 €	
	Abonnement annuel	452,00 €	565,00 €	368,00 €	460,00 €	
Activité physique adaptée sur ordonnance	Bilan initial	22,00 €				Uniquement sur prescription médicale.
	Forfait 12 séances	22,00 €				
Piscine + Forme-Fitness + Balnéo	1 entrée	18,70 €	22,80 €	15,60 €	19,00 €	Validité 1 an à date d'achat. De date à date.
	Carte 12 entrées	187,00 €	228,00 €	156,00 €	190,00 €	
	Abonnement mensuel	95,00 €	115,00 €	79,00 €	96,00 €	
	Abonnement trimestriel	254,00 €	311,00 €	212,00 €	259,00 €	
	Abonnement annuel	643,00 €	785,00 €	536,00 €	654,00 €	
Forme-fitness	1 entrée	11,10 €	13,90 €	Accès aux titres des Grands Bains "Forme-Fitness et balnéo Sans accès piscine"		Validité 1 an à date d'achat. De date à date.
	Carte 12 entrées	111,00 €	139,00 €			
	Abonnement mensuel	56,00 €	70,00 €			
	Abonnement trimestriel	146,00 €	183,00 €			
	Abonnement annuel	378,00 €	460,00 €			
Piscine + Forme-fitness	1 entrée	16,50 €	20,60 €			Validité 1 an à date d'achat. De date à date.
	Carte 12 entrées	165,00 €	206,00 €			
	Abonnement mensuel	84,00 €	105,00 €			
	Abonnement trimestriel	225,00 €	281,00 €			
	Abonnement annuel	569,00 €	711,00 €			
Location d'espaces Tarif horaire	Salle musculation / Fitness / Danse	30,00 €			Décomposable à la ½ heure après la première heure.	
	Salle de massage	10,00 €				
Cryothérapie	La séance	45,00 €				Séances réalisées sous encadrement.
	5 séances	180,00 €				

Conditions particulières :	Possibilité de payer en 3 fois sans frais les abonnements d'un montant supérieurs à 300 €. Premier règlement lors de l'achat du titre, puis 2 prélèvements mensuels consécutifs. Le dossier d'autorisation de prélèvement s'effectue à l'accueil de l'établissement le jour de l'achat du titre. Accès gratuit pour les policiers municipaux, nationaux, les gendarmes, les pompiers, les militaires et les ASVP (l'ensemble de ces agents doivent exercer ou résider sur le territoire de la CAVP) ainsi que les agents de la CAVP, sur les horaires publics. En cas de fraude (usurpation d'identité) du porteur de pass, les sanctions prévues au règlement intérieur en vigueur de l'établissement concerné seront appliquées. Accueil des personnes en situation de handicap sur les créneaux publics : gratuité pour l'aidant accompagnant (+ 18 ans).
----------------------------	--

4) Découverte des activités

Afin de faire découvrir les activités des centres aquatiques, des journées portes ouvertes peuvent être proposées dans la limite de deux journées par an et par établissement. Ces dernières peuvent concerner tous les établissements et toutes les activités aquatiques ou de bien-être. A cette occasion, les usagers peuvent participer gratuitement aux activités proposées selon les modalités prévues par la CA Val Parisis.

Cas particulier des activités « Bébé nageur » et « Jardin aquatique » : Une séance d'essai est proposée gratuitement à chaque début de période d'abonnement, annuelle ou trimestrielle. Cette séance fait partie intégrante du planning d'activités de la période.

5) Evènements spécifiques au sein des piscines

Afin de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre à la natation et d'encourager la découverte du milieu aquatique et des activités rattachées, la CAVP se réserve le droit d'organiser des animations thématiques et/ou spécifiques dans ses établissements, dans la limite de quatre animations par établissement et par an. Lors de ces événements, un droit d'entrée « demi-tarif » de l'espace concerné peut être appliqué à l'ensemble des participants.

6) Evènements hors piscine

Dans le cadre d'événements intercommunaux, organisés par la CAVP avec les concours des villes du territoire, l'agglomération a la possibilité de récompenser les participants sous forme de dons (entrées gratuites) dans la limite de 800 entrées unitaires « piscine » par an afin de favoriser la découverte des établissements aquatiques et de leurs activités.

Dans le cadre d'événements associatifs, communaux ou scolaires du territoire, la CAVP a la possibilité de récompenser les participants sous forme de dons (entrées gratuites) dans la limite de 200 entrées unitaires « piscine » par an afin de favoriser la découverte des établissements aquatiques et de leurs activités.

7) Conditions de résiliation et de remboursement des titres d'accès et des prestations des centres aquatiques

- Tout abonnement peut être résilié dans un délai de 7 jours suivant son achat, dans la mesure où il n'a pas encore été utilisé. Il sera procédé à son remboursement.
- Dans le cas de l'achat d'une prestation relative aux centres aquatiques réalisé depuis le site internet de l'agglomération, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision, pour peu qu'il n'ait pas consommé tout ou partie de ce service.
- Les abonnements de plus de 6 mois peuvent être résiliés pour empêchement définitif :
- Pour raison de santé, sur présentation d'un certificat médical. Si l'empêchement est inférieur à 3 mois, il sera simplement proposé de prolonger l'abonnement du délai de l'arrêt prescrit. Dans le cas contraire, il sera procédé au remboursement en fonction du nombre d'entrées restant ou au *pro rata temporis*, selon le type d'abonnement.
- Pour raison professionnelle, en justifiant la nature de l'empêchement, ou en cas de licenciement économique.

Toute demande de report, de résiliation et de remboursement d'un abonnement doit être formulée par écrit.

- En cas de fermeture d'un établissement aboutissant à l'annulation d'une activité natation, telle que « Bébé nageur », « Jardin aquatique », « Ecole de natation » ou équivalente, organisée au trimestre ou à l'année scolaire de septembre à juin, il sera proposé un report de l'activité. Lorsque le report n'est pas possible du fait d'une période de fermeture trop longue (les reports dépassant la période de l'année scolaire), il ne sera pas possible de procéder aux remboursements au *pro rata temporis*, excepté si le préjudice excède 5 séances.

8) Conditions de modification/annulation concernant les prestations « Aquagym et autres activités aquatiques » et « Aquabike Mixte Circuit aquatique » et « Sport sur ordonnance »

Toute réservation d'activité concernant les produits « Aquagym et autres activités aquatiques » et « Aquabike mixte circuit aquatique » et « Sport sur ordonnance » est annulable et/ou modifiable jusqu'à 2h avant la séance. Passé ce délai aucun(e) remboursement/modification ne sera possible.

9) Validité des titres et conditions d'accès

Les titres émis ont une durée de validité d'1 an. Ces titres (payants, gratuits et/ou réduits) permettent l'accès aux différentes activités et sont strictement personnels. Les propriétaires ne peuvent en aucun cas en faire bénéficier un autre usager. Le personnel de l'équipement se réserve la possibilité de procéder à une vérification d'identité. A défaut de justificatif, ou en cas de refus de le présenter, l'accès à l'équipement sera refusé. L'utilisation d'un titre par une personne autre que son bénéficiaire pourra donner lieu à sa résiliation. L'usager ayant fait l'objet d'une résiliation pour un tel motif ne pourra prétendre à la délivrance d'un abonnement à tarif classique, préférentiel ou gratuit dans l'année qui suit ladite mesure de résiliation.

10) Compensation en cas d'évacuation pour raison technique

En cas d'évacuation d'un espace pour une raison technique non programmée, un accès gratuit à cet espace ou à l'activité en cours sera remis à l'utilisateur présent dans l'établissement depuis moins d'1 heure, sur présentation du justificatif d'entrée.

5. En matière d'aménagement et de gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Tarifs TTC du parking sis avenue de la gare à Montigny-lès-Cormeilles.

Tarification horaire	Tarifs
Chaque 1/4 d'heure entre 1h et 12h	0,10 €
30 mn	Gratuité
45 mn	1,10 €
1h00	1,20 €
2 heures	1,60 €
3 heures	2 €
6 heures	3,20€
9 heures	4,40 €
12 heures	5,60 €
24 heures	10,50 €
Tranche supplémentaire par 24 heures au-delà de 24h	10,50 €
Ticket perdu	30 €
Abonnements	Tarifs
Forfait hebdomadaire	16,00 €
Abonnement mensuel	38,00 €
Abonnement trimestriel	107,00 €
Abonnement semestriel	210,00 €
Abonnement annuel	406,00 €
Abonnement mensuel 2 roues motorisés	13,00 €

PRECISE que les tarifs ci-dessus sont assujettis à la TVA, hormis les cautions.

Tarifs TTC des 3 parkings souterrains situés sur la commune de Sannois.

<i>DUREE</i>	<i>PARKING GARE Tarifs (€TTC)</i>	<i>PARKING PIRETINS</i>	<i>PARKING FERME</i>
30 mn	Gratuit		
45 mn	1,10 €		
Chaque 1/4 d'heure entre 1h et 12h	0,10 €		
1h00	1,20 €		
2 heures	1,60 €		

6 heures	3,20 €		
9 heures	4,40 €		
12 heures	5,60 €		
24 heures	10,50 €		
Tranche supplémentaire par 24 heures au-delà de 24h	10,50 €		
Ticket perdu	30 €		
Abonnements	Tarifs (€TTC)		
Abonnement hebdomadaire	16,00 €		
Abonnement mensuel	42,00 €	45,00 €	45,00 €
Abonnement trimestriel	120,00 €		
Abonnement semestriel	230,00 €		
Abonnement annuel	450,00 €	430,00 €	430,00 €
Abonnement mensuel 2 roues motorisés	13,00 €	13,00 €	13,00 €
Caution par carte/badge d'abonnement	-	25,00 €	25,00 €

PRECISE que les tarifs ci-dessus sont assujettis à la TVA hormis les cautions.

PRECISE que l'objectif de la Communauté d'Agglomération étant d'accompagner la mobilisation de tous les acteurs de la mobilité en Ile de France pour tenter de limiter le recours à la voiture individuelle, les tarifs horaires (ce qui exclut les abonnements) seront ramenés à 0 € de l'heure d'ouverture à l'heure de fermeture pendant les périodes de mise en œuvre par la Préfecture de police de Paris du dispositif d'urgence de lutte contre la pollution et de la circulation différenciée en raison d'un épisode de pollution à l'ozone. Ce dispositif de gratuité concerne les parkings communautaires de la gare de Sannois et de la gare de Montigny-lès-Cormeilles.

PRECISE que la révision tarifaire relative aux parcs de stationnement intercommunautaires situés à Sannois (parkings Piretins et Ferme) est prévue au 1^{er} juillet 2026.

Tarifs des « parkings à vélos » :

Type d'abonnement	Montant de l'abonnement	Gratuité
Abonnement journalier	2€	Personnes disposant d'un abonnement en transports en commun annuel actif
Abonnement mensuel	10 €	

Abonnement annuel	30 €	(Navigo, Imagine R et Senior). Nombre de réservations d'emplacements limité à deux consignes par Passe Navigo.
-------------------	------	---

6. En matière de communication institutionnelle.

Tarifs pour les insertions publicitaires dans le magazine intercommunal d'information.

2 ^{ème} ou 3 ^{ème} de couverture	Prix en € HT
Pleine page	2 500
1/2 page	1 500
1/4 page	800

7. En matière d'occupation du domaine communautaire.

En vertu de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation d'un domaine public doit faire l'objet d'une redevance sauf si elle satisfait l'intérêt général, permet la conservation du domaine public, permet l'exercice des missions de l'Etat ou si elle intéresse un service public bénéficiant gratuitement à tous.

En vertu de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables.

Désignation de l'occupation	Unité de mesure	Tarifs
DOMAINE PUBLIC DE LA CA VAL PARISIS		
Immobilier d'entreprise		
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 1 (1 ^{ère} année)	m²/an	177€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 2 (2 ^{ème} année)	m²/an	221€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 3 (3 ^{ème} année)	m²/an	265€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 4 (4 ^{ème} année et plus)	m²/an	308€
Accompagnement du résident	mensuel	50 €
Travaux de reprographie	1 photocopie noir et blanc 0,05 €	0,05 €
	1 photocopie couleurs 0,30 €	0.30 €

Accès à un bureau partagé (pour les domiciliations)	½ journée	10€
	Journée	15€
Accès à un bureau partagé (pour les entreprises extérieures ¹)	½ journée	20€
	Journée	25€
Mise à disposition d'une petite salle de réunions de 20 m² (pour les domiciliations)	½ Journée	15€
	Journée	30€
Mise à disposition d'une petite salle de réunions de 20 m² (pour les entreprises extérieures ¹)	½ Journée	25€
	Journée	45€
Mise à disposition d'une petite salle de réunions de 40 m² (pour les domiciliations)	½ Journée	30€
	Journée	60€
Mise à disposition d'une petite salle de réunions de 40 m² (pour les entreprises extérieures ¹)	½ Journée	50€
	Journée	90€
Mise à disposition d'un studio média équipé sans caméra (pour les entreprises hébergées et les domiciliations)	½ Journée	25€
	Journée	45€
Mise à disposition d'un studio média équipé avec caméra (pour les entreprises hébergées et les domiciliations)	½ Journée	40€
	Journée	60€
Mise à disposition d'un studio média équipé sans caméra (pour les entreprises extérieures ¹)	½ Journée	50€
	Journée	90€
Mise à disposition d'un studio média équipé avec caméra (pour les entreprises extérieures ¹)	½ Journée	80€
	Journée	120€
Reproduction de clé	1 clé	15 €
BIP parking souterrain	1 bip	35€
BIP parking aérien	1 bip	55 €
Incubateur /Accompagnement	Mensuel	50 €
Occupation liée à un commerce ou une activité		
Terrasse fermée	m²/ an	64,50€
Terrasse ouverte	m²/ an	23,50€
Espace d'exposition – bulle de vente (hors immobilier)	m²/ an	91€
Espace de commercialisation, de programme immobilier	m² / mensuel	25€
Commerce ambulant non sédentaire (hors forains, cirques et marchés)	m²/ jr	23,50€
Commerce ambulant dans véhicule aménagé	Emplacement / jr	11,50€
Branchement électrique commerce ambulant dans véhicule aménagé	/jr	2.20€
Kiosque à journaux	m²/ an pour une occupation de 15 ans	5,5 €

¹ L'entreprise devra justifier de l'existence d'un établissement identifié par un numéro SIRET situé sur le territoire de la Communauté d'agglomération Val Parisis.
Suppression des lignes portant sur l'affranchissement, le secrétariat, bureau partagé pour les entreprises domiciliées à l'heure et la réservation des salles de réunion à l'heure)

Exploitation d'un distributeur automatique (boissons, denrées alimentaires, équipements...)	Distributeur/an	Pourcentage du chiffre d'affaires total hors taxe proposé par l'exploitant retenu
Occupation des gares routières		
Ligne en passage	Stations bus communautaires	0,50 € par passage
Ligne en terminus	Stations bus communautaires Cormeilles-en-Parisis	1,00 € par départ
Ligne en terminus	Stations bus communautaires d'Herblay-sur-Seine et Montigny-Lès-Cormeilles	0,50 € par départ
Occupation à but non lucratif, satisfaisant l'intérêt général notamment humanitaire, la conservation du domaine public, l'exercice des missions de l'Etat, qui intéresse un service public (<i>hors tarifs applicables pour lignes d'eau des piscines</i>)	<i>Cf. CGPPP L. 2125-1</i>	Gratuit

Désignation de l'occupation	Unité de mesure	Tarifs
Occupation de la gare routière d'Ermont-Eaubonne au 1er janvier 2025 suite mise en œuvre du nouveau marché de gestion, entretien et maintenance		
Ligne en passage	Stations bus communautaires	1,00 € par passage
Ligne en terminus	Stations bus communautaires	2,00 € par départ

Désignation de l'occupation	Unité de mesure	Tarifs
DOMAINE PRIVE DE LA CA VAL PARISIS		
Habitation		
Logements	m²/mois	10,50 €
Pavillons en gestion Locative suite opérations d'urbanisme	m²/mois	6,50 €
Immobilier d'entreprise		
Ateliers locatifs (1 ^{ère} année)	m²/an	90 €
Ateliers locatifs (2 ^{ème} année)	m²/an	100€
Ateliers locatifs (3 ^{ème} année)	m²/an	110€
Ateliers locatifs (4 ^{ème} année et plus)	m²/an	140€
Bureau Hôtel d'entreprises/Franconville	m²/an	240€
Occupation liée à un commerce ou une activité		
Occupation temporaire de commerce ambulant dans véhicule aménagé	-	Gratuit les trois premiers mois 1 à 2 jours par semaine : 11, 50 €/jour (+ électricité)

		3 et 4 jours par semaine : 8 €/jour (+ électricité) 5 jours : 4,5 €/ jour (+ électricité)
Branchement électrique commerce ambulant dans véhicule aménagé	/ jr	2.20€
Exploitation d'un distributeur automatique (boissons, denrées alimentaires, équipements...)	Distributeur/an	Pourcentage du chiffre d'affaires total hors taxe proposé par l'exploitant retenu
Autres types d'occupation temporaire et tarifs divers		
Occupation à but non lucratif, satisfaisant l'intérêt général notamment humanitaire, la conservation du domaine public, l'exercice des missions de l'Etat, qui intéresse un service public <i>(hors tarifs applicables pour lignes d'eau des piscines)</i>	<i>Cf. CGPPP L. 2125-1</i>	Gratuit
Occupation du local de chaufferie de la piscine Pierre Williot à Sannois dans le but de l'exercice d'un service public de chauffage	<i>Cf. CGPPP L. 2125-1</i>	Gratuit
Occupation de locaux ou salle de réunions par un candidat ou un parti politique	<i>Cf. CGCT L.2144-3</i>	Gratuit
Occupation pour travaux (dépôt divers, matériaux, benne etc.)	m²/ jr	7,5€
Biens en gestion locative suite opérations d'urbanisme	m²/mensuel	42 €
Cantonnement de chantier	m²/ mensuel	10,50€
Fourreaux vidéoprotection	ml/an	0,50 €
Hébergement de télérelève (service de transport de données)	Redevance annuelle par ouvrage	1 €
Conventions d'occupation temporaires consenties pour l'aménagement de bases travaux dans le cadre des travaux d'aménagement des pôles gares	Tarif annuel forfaitaire	13 812 € Ce tarif sera dû même si la durée de l'occupation temporaire se révélait inférieure à un an

PRECISE que toute nouvelle mise en location des logements et pavillons s'effectuera sur la base des tarifs indiqués auxquels il sera appliqué l'indice IRL,

PRECISE que les loyers dus à l'occasion de la mise à disposition du domaine privé communautaire seront révisés selon les modalités et sur la base des indices de révision indiqués dans chaque bail,

PRECISE que l'ensemble des tarifs relatifs à la pépinière d'entreprises à Sannois et à l'hôtel d'entreprises à Franconville sont en Hors Taxes et que ces activités sont assujetties à la TVA,

PRECISE que la caution est fixée à 1 mois de loyers pour les locaux à usage d'habitation et à 2 mois de loyers pour les locaux commerciaux (les cautions ne sont pas assujetties à la TVA),

PRECISE que pour chaque bureau loué à la pépinière de Sannois dans le cadre d'une convention d'hébergement, une place de stationnement est accordée par la CAVP dans le parking de la gare de Sannois,

PRECISE que les tarifs relatifs aux redevances d'occupation du domaine public pour les stations bus ne sont pas assujettis à la TVA.

8. Tarification spécifique liée aux tournages dans les bâtiments publics et sites extérieurs.

1. Tournages en décor intérieur (bâtiment public hors Aquaval)

CINEMA - FICTION TV- PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	700	1000	1300
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	1050	1500	1950
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	175	250	325
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	350	500	650

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	560	800	1040
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	840	1200	1560
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	140	200	260
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	280	400	520

FORMAT COURT ET FORMAT WEB			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	140	200	260
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	210	300	390
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	35	50	65
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	70	100	130

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	70	100	130
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	105	150	195
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	18	25	33
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	35	50	65

2. Tournages en décor intérieur – Aquaval

Tarif Journalier - Forfait 12h	Tarif jour	Tarif nuit / Week-end
Centre complet	2 000	3 000
Salles musculation / Fitness / Forme	800	1 800
Fosse ou bassin de 25m	500	1 500
Olympique (dont plage et tribune)	1 000	2 000
Bien-être	800	1 800

Tarif Journalier - Forfait 6h	Tarif jour	Tarif nuit
Centre complet	1 700	2 700
Salles musculation / Fitness / Forme	600	1 600
Fosse ou bassin de 25m	400	1 400
Olympique (dont plage et tribune)	800	1 800
Bien-être	600	1 600

3. Tournages en extérieur (espaces verts) sans perturbation de la circulation

CINEMA - FICTION TV- PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	490	700	910
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	735	1050	1365
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	123	175	228
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	245	350	455

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	392	560	728
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	588	840	1092
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	98	140	182
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	196	280	364

FORMAT COURT ET FORMAT WEB			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	98	140	182
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	147	210	273
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	25	35	46
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	49	70	91

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	49	70	91
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	74	105	137
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	12	18	23
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	25	35	46

4. Tournages en extérieur avec perturbation de la circulation

CINEMA - FICTION TV- PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	1050	1500	1950
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	1575	2250	2925
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	263	375	488
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	525	750	975

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	700	1000	1300
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	1050	1500	1950
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	175	250	325
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	350	500	650

FORMAT COURT ET FORMAT WEB			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	350	500	650
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	525	750	975
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	88	125	163
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	175	250	325

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	- de 30	de 30 à 50	+ de 50
Tournage Journée Semaine (8h à 20h)	350	500	650
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jours Fériés	525	750	975
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	88	125	163
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	175	250	325

5. Redevance pour emprise logistique ou technique

Emprise espace public pour les besoins logistiques et techniques	Tarif / jour
Emprise pour une place de stationnement	10 €
Emprise logistique ou technique sur un espace public extérieur (loges, barnums, cantine, matériels, grues, etc)	6€ / m2
Mise à disposition d'une salle d'un équipement communautaire spécifiquement pour un usage logistique ou technique	100 €

6. Coût supplémentaire lié à la mobilisation d'agents de la CAVP

TARIFS	Journée	Nuit
Tarif horaire	50	100
Dépassement horaire	150	